

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 74 (1960)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Miscellanea

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Miscellanea

**Deux tombeaux médiévaux portugais armoriés.** — Au déambulatoire de la cathédrale de Lisbonne, dans la chapelle des saints Côme et Damien, se trouvent deux précieux monuments de l'héraldique médiévale portugaise, les tombeaux armoriés de Lopo Fernandes Pacheco (fig. 1) et de sa femme Dona Maria Rodrigues de Vilalobos<sup>1)</sup>.

Personnage bien connu de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Lopo Fernandes Pacheco a accompagné son roi (Afonso IV du Portugal, r. 1325-1357) à la grande bataille du Salado contre les Maures (1341). L'année suivante il fut ambassadeur d'Afonso IV à Avignon auprès du pape Benoît XII, qui lui remit la Rose d'Or, qu'il rapporta en grande cérémonie à la cathédrale de

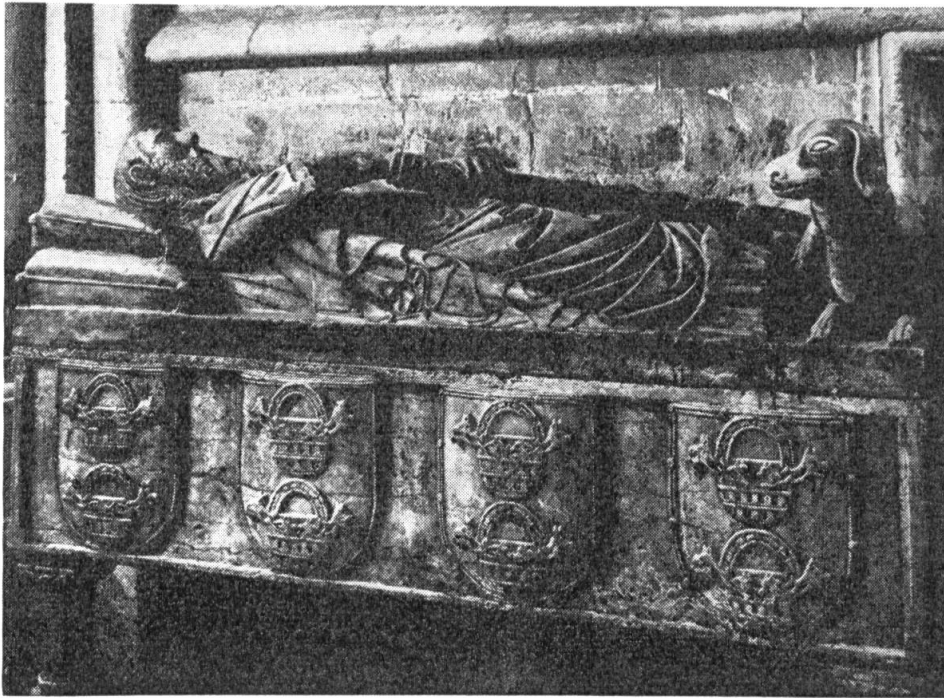


Fig. 1. Le tombeau de Lopo Fernandes Pacheco.

Lisbonne. Lopo Fernandes Pacheco remplit aussi la haute charge de chancelier de la reine Dona Beatriz, femme d'Afonso IV. Il a été inhumé dans son tombeau en 1349.

Ces renseignements biographiques sont tirés d'une inscription contemporaine des tombeaux, placée sur le mur de la chapelle et décorée d'armoiries.

Les armes de la famille Pacheco (selon diverses sources toutes postérieures aux tombeaux d'au moins cent cinquante ans) sont : d'or à deux chaudières de sable, chargées de trois fas-

ces vairées d'or et de gueules, les cornières vergettées du même et gringolées de chaque côté de quatre têtes de serpent de sable, deux tournées en dehors et deux en dedans. Les emblèmes héraldiques du tombeau de Lopo concordent parfaitement avec cette description, à part les émaux qui ne sont pas indiqués. Les têtes de serpent ont une expression de joyeuse férocité. Ces armes dérivent, probablement, de la combinaison des « chaudières » avec le « vairé ».

La chaudière, fréquente dans les armoiries portugaises et encore davantage dans les espagnoles<sup>2)</sup>, est peut-être une allusion à la désignation hiérarchique médiévale portugaise de « ricohomem de pendão e caldeira », à savoir un baron, dont l'host marchait derrière sa bannière (pendão) et était nourri par sa chaudière (caldeira).

Les têtes de serpent sont peut-être comme une enjolivure de la chaudière et n'auraient ici qu'une valeur purement artistique et non symbolique. On trouve quelque chose d'analogue dans le drapeau de la corporation des vigneron de Bâle, au XV<sup>e</sup> siècle<sup>3)</sup>.

Pour ce qui est du vairé, on le trouve déjà sur le tombeau de Tiburcio, évêque de Coïmbre (1246), un des plus anciens monuments de l'héraldique portugaise. Tiburcio portait « de vair

<sup>1)</sup> La valeur héraldique du tombeau de Lopo Fernandes Pacheco n'a pas échappé à quelques auteurs portugais (JULIO DE CASTILHO: *Lisboa antiga*, vol. V, p. 237, et MIGUEL DE MELLO e CASTRO (des vicomtes de Alvellos): *Pedras de armas de Tomar*, p. 100, par exemple).

<sup>2)</sup> J'ai employé le terme « espagnoles » dans le sens du groupe Castille-Léon. L'héraldique catalane a des particularités ainsi que l'a fort bien démontré M. Paul Adam-Even (*L'Héraldique catalane au moyen âge* dans « *Hidalguia* » n° 22).

<sup>3)</sup> Dr Ottfried NEUBECKER: *Fahnen und Flaggen*, p. 59.

plain ». Il n'est pas impossible que Lopo Fernandes Pacheco ait été descendant de la famille de Tiburcio.

Dona Maria Rodrigues de Vilalobos, fille de Dom Rui Gil de Vilalobos, fut la deuxième épouse de Lopo. Les armes de la famille Vilalobos (selon le « Livro do Armeiro-mor », 1509, le plus ancien armorial portugais connu) sont: d'or à deux loups passants de pourpre.

Les armes du tombeau de Dona Maria correspondent parfaitement à cette description. Les loups, d'une belle et ferme stylisation, ont une expression hautaine et féroce, comme il sied (fig. 2).

On rencontre beaucoup de loups (lobos) dans l'héraldique portugaise, surtout dans les armes parlantes (Lobo, Lobato, Lobão, Lobeira, par exemple). C'est également le cas de Vilalobos. Cette appellation dérive vraisemblablement du nom d'un certaine *vila* (mot employé en portugais primitif avec le sens du mot latin) dite « Les Loups ». N'oublions pas que beaucoup de nobles portugais ont, au moyen âge, pris le nom de leurs terres, donc de leurs *villae*.

Les tombeaux de Lopo Fernandes Pacheco et de sa femme sont des coffres très simples supportés par quatre colonnettes, décorés, chacun, de six écus aux armes de Pacheco (dans celui de Lopo) et de Vilalobos (dans celui de Dona Maria). Quatre de ces écus sont alignés sur la face principale, un seul décore chaque chevet. (Détail curieux: les chaudières des écus des chevets du tombeau de Lopo ont deux têtes de serpent, au lieu de quatre, ce qui prouve qu'il ne faut pas chercher de symbole dans ces nombres.)

Examinons maintenant les gisants: Lopo, le bon chevalier qui a combattu pour son roi et gardé le sceau de sa reine, est représenté dégainant son épée. On remarque une petite chaudière sur le pommeau de l'épée et quatre autres sur le fourreau. Ce dernier est entouré d'un ruban portant la légende « AVE MARIA GRATIA P(LE)NA ... VS (?)... ainsi que deux petites chaudières. Ce même emblème se retrouve sur les broderies des manchettes de Lopo. La décoration héraldique des vêtements et des objets était donc déjà connue au Portugal, au XIV<sup>e</sup> siècle. Au-dessus du tombeau de Lopo Fernandes Pacheco est gravée l'inscription dont il a été question plus haut. Elle est accompagnée de quatre écus en relief, aux armes de Pacheco, suspendus à un clou par leur courroie, d'un effet très élégant. Les chaudières de ces écus ne portent que deux têtes de serpent.

Dona Maria Rodrigues de Vilalobos, paisiblement étendue, tient dans ses mains un petit livre qu'elle feuillette et sur les pages duquel on peut lire aisément le *Pater Noster* et l'*Ave Maria*.

La robe de Dona Maria est fermée de sept boutons alternativement aux armes de Vilalobos et de Pacheco; la grande broche épinglée sur la poitrine de la noble dame ne porte que celles de Vilalobos. Aussi bien sur la broche que sur les boutons, les figures héraldiques ont été ciselées à même la surface à décorer. A côté du gisant, un petit écusson aux armes de Vilalobos est sculpté en bas-relief.

Par ces deux exemples j'espère avoir pu montrer aux lecteurs d'« Archivum Heraldicum » que l'héraldique portugaise médiévale, peu connue hors du Portugal, possède les mêmes caractères d'expression, de simplicité, et d'art (ainsi que le révèlent les monuments rares, hélas, que nous possédons!) que celle du reste de l'Europe à la même époque. Elle méritait donc d'être divulguée.

M. Miguel de Mello e Castro (des vicomtes de Alvellos) a bien voulu dessiner pour cet article un des loups des armes de Dona Maria de Vilalobos. Que ce cher confrère et ami en soit remercié.

Francisco de Simas Alves de Azevedo.

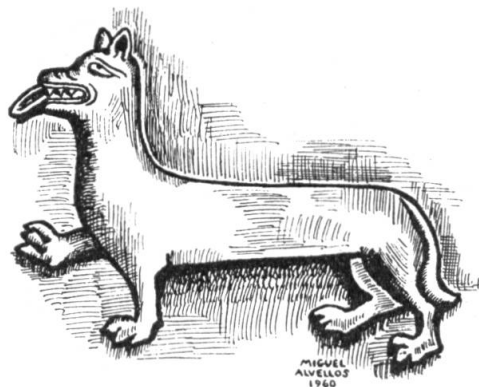


Fig. 2. Un des loups des armes de Dona Maria de Vilalobos.

**L'héraldique au service de la généalogie.** — L'acte notarié reproduit en annexe est un exemple très rare, peut-être unique dans le pays de Neuchâtel, d'un recours à des documents héraldiques pour appuyer des preuves généalogiques, dans un but non précisé d'ailleurs <sup>1)</sup>. Bien

<sup>1)</sup> Sources: OLIVIER CLOTTU, *Les Vallier, bourgeois du Landeron*, arbre généalogique manuscrit, déposé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, comme l'acte extrait des registres du notaire Daniel Sandoz, vol. I, fol. 32, 1717. Bibliographie: William Wavre, Claude Bourberain ..., dans « Musée neuchâtelois », 1894, p. 116-117; Paul de Pury, Vitrail du gouverneur Pierre de Vallier, *ibid.* 1915, p. 44-45; Louis Thévenaz, La maison Vallier, à Cressier, *ibid.* 1941, p. 3-5; Robert Genevoy, La famille Franchet, de Pontarlier et Neuchâtel, *ibid.* 1958, p. 141-143.

mieux, l'attestation mentionne les armes sculptées sur un édifice remarquable, existant encore au centre du village de Cressier: la maison Vallier, propriété de la corporation de Saint-Martin. Les écus, les cimiers et leurs lambrequins figurant sur la tourelle d'angle, datée 1572, sont d'une très belle venue. Nous ignorons malheureusement tout du sculpteur qui les a travaillés (fig. 3). Au-dessus de la porte d'entrée, les mêmes armes, plus modestement traitées, sont postérieures de quatre ans. Franchet et ses témoins ont eu le privilège de voir la grande salle encore meublée des souvenirs de famille: le poêle établi sur un socle armorié de 1553 et un tableau ancien portraiturant Pierre Vallier, châtelain du Landeron, conseiller d'Etat, puis gouverneur du comté (1530-1594), sa femme née Elisabeth d'Affry et la majeure partie de leurs enfants. Les six guichets mentionnés appartiennent, sans conteste, à la jolie fenêtre encore existante, dont les six

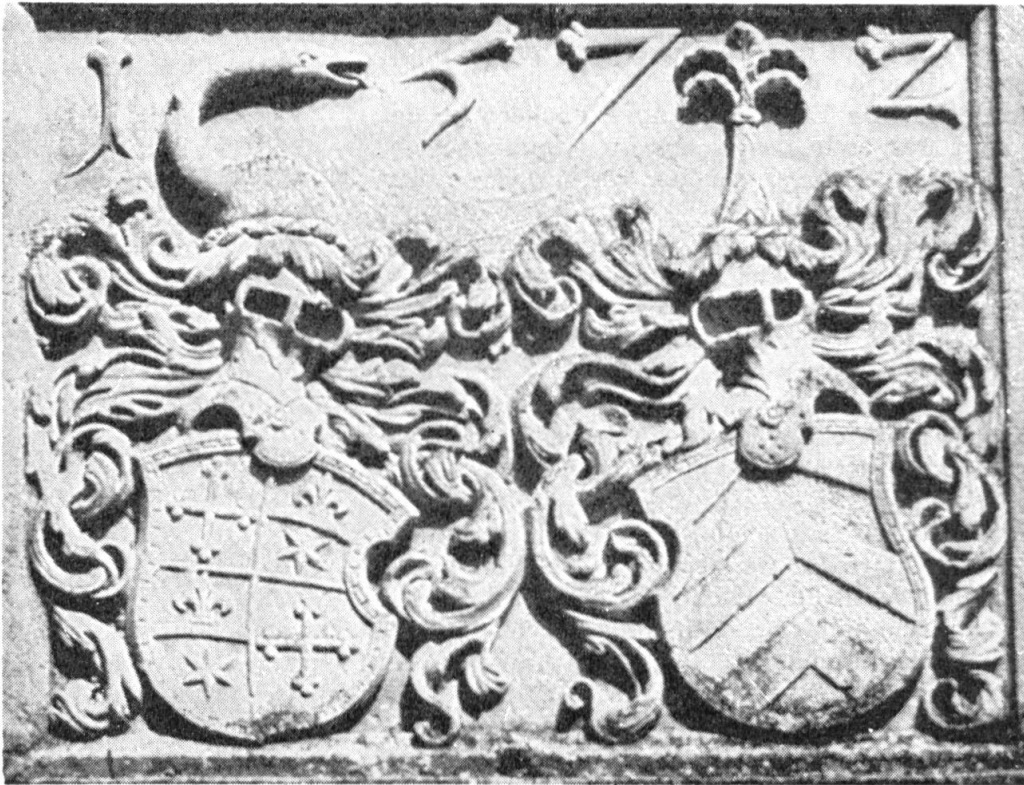


Fig. 3. Armes Vallier-d'Affry, 1572.

baies sont séparées par des meneaux creusés de moulures. Nous ne pouvons que regretter la disparition des vitraux rappelant la mémoire de ceux pour qui la maison fut bâtie et le souvenir de leur fils François, châtelain du Val-de-Travers et conseiller d'Etat (1558-1615). Un vitrail conservé au Musée national suisse, daté 1554, provenant de l'hôtel de ville du Landeron, donne du moins une idée de ceux qui ont disparu, bien qu'il leur soit antérieur d'une génération. Le fait que les inscriptions ont été rédigées en allemand n'a rien pour nous étonner, car les verriers étaient le plus souvent d'origine alémanique; les Vallier, eux-mêmes, devenus bourgeois de Soleure, avaient pris quelques distances d'avec leur pays d'origine, tout en lui restant fidèles. Quant à la pierre tombale d'Elisabeth d'Affry, morte en 1604, elle se dresse contre la façade occidentale de l'actuelle église de Cressier et frappe par la beauté des cimiers surmontant les armoiries. On s'étonne que l'attestation ne mentionne point un autre monument qui intéresse tout à la fois l'art, la généalogie et l'héraldique, conservé aujourd'hui sous la tour de l'église: la plaque de bronze gravée par Claude Bourberain, à la mémoire de Pierre Vallier († 1594), sur ordre de Jacob Vallier, fils du défunt. Quant à Claude Franchet, prêtre et chanoine de Saint-Claude, descendant d'une famille de notables de Pontarlier, il avait vendu, quelques années auparavant, le domaine familial de la Ronde-Fontaine, sur le territoire des Verrières de Suisse, longtemps possédé par ses ancêtres. Il descendait d'Anne-Marie Vallier, fille de François et petite-fille de Pierre, dont il avait pu retrouver les vitraux armoriés à Cressier.

*Jean Courvoisier.*

ATTESTATION DONNÉE À M. CLAUDE FRANCHET DE PONTARLIER

*Par devant moy notaire public et juré et les sieurs tesmoins en bas nommez s'est constitué Messire Claude de Franchet de Pontarlier, lequel ayant trouvé vierre ce lieu de Cressier, dans la*

*barronie du Landeron, des preuves de l'alliance de feu Monsieur Pierre Wallier avec Dame Elisabeth d'Affry ses ancestres par alliance du côté de Madame sa grand mère, desquel[le]s preuves il a souhaité d'en avoir acte pour s'en servir dans le besoin, pour cet effet, nous sommes transportez dans l'ancienne maison de Mr. Pierre Wallier, originaire de ce pays, où nous avons vu et trouvez ce qui suit.*

*Premièrement, au poile ou chambre qui regarde sur la ruë du côté du midy, un vieu tableau peint en huyle sur toile, à la droite duquel il y a un père et quatre fils l'un après l'autre derrière luy, et en haut au coin les armes de Messieurs Wallier; à la gauche, il y a une dame et deux filles devant elle, et au coin au-dessus les armes de Messieurs d'Affry.*

*Il y a aux six guichets des fenêtrés en haut six armoiries peintes sur le verre comme l'on peignoit anciennement, et entre autre au guichet du coin du côté du vent les armes de Mrs Wallier avec celles d'Estavay, avec cette écriture: Mr François Wallier capitaine et chatelain du Val de Travers et Dame Marguerite née d'Estavay son épouse avec cette datte 1598. Au guichet d'en haut, du côté de bise, il y a les armes de Messieurs Wallier et de Messieurs d'Affry avec cette inscription: Mr. Pettreman Wallier, pour Madame de Longueville, conseiller, gouverneur et baillif des comtés de Neûchâtel et Vallengin, et Dame Elisabeth née d'Affry, son espouse, avec la datte 1591; les inscriptions sont en allemand.*

*Il y a un vieux fournaux ou poile qui a le siège et les pieds de pierre, sur lequel il y a les armes de Messieurs Wallier et d'Affry, scultées avec la datte de 1553.*

*Sur la porte de l'entrée de ladite maison, il y a les armes de Messieurs Wallier et d'Affry en relief avec la datte de 1576. Au coin du côté de midy de ladite maison, à une petite tournelle ou cabinet, il y a les armes de Messieurs Wallier et d'Affry scultées sur la pierre avec la date de 1572. Et à la muraille du jardin devant ladite maison, il y a les armes de Messieurs Walliers et d'Affry avec la datte de 1570.*

*Après cela nous sommes allez dans l'église paroissiale dudit Cressier dans une chappelle appelée la chapelle Wallier, où il y a une tombe de pierre sur laquelle sont les armes de Messieurs Wallier et d'Affry avec cette inscription à l'entour: Dame Elisabeth d'Affry, épouse de noble Pierre Wallier, gouverneur des comtés de Neûchâtel et Vallengin qui décéda le 10<sup>e</sup> février 1604.*

*C'est ce que j'atteste avoir vu et lu avec Mrs. Pierre Ruedin et Jean Henry Perroud, tous deux maitre-bourgeois et du Conseil du Landeron, et du Sr Jean Lombard juge en renfort en la Justice dudit Landeron pour tesmoins à ce requis. Et en foy de quoy ils ont icy signez avec moy. A Cressier ce 17<sup>e</sup> avril 1717.*

D. Sandoz [paraphe].

**Die Holbein-Ausstellung in Basel.** — Die anlässlich der Fünfhundertjahr-Feier der Basler Universität veranstaltete Ausstellung von Werken der Malerfamilie Holbein bietet nicht nur dem Kunstfreund einen ungetrübten Genuss, sondern sie hat uns auch manche heraldischen Schätze aus dem Kupferstichkabinett und aus auswärtigen Sammlungen zugänglich gemacht und, mehr als das, in dem vorzüglichen von Dr. Erwin Treu in Verbindung mit unsern besten Kunsthistorikern redigierten illustrierten Katalog sich mit Erfolg bemüht, die meisten der auf den Gemälden und Zeichnungen erscheinenden Wappen zu identifizieren und biographische Daten über die Besteller zu bringen. So ist der Katalog nicht nur eine bleibende Erinnerung an einen einmaligen Kunstgenuss sondern für den Heraldiker ein Nachschlagewerk von bleibendem Wert.

Wir finden schon von Hans Holbein d. Älteren ein Motivbild des Augsburger Patriziers Ulrich Schwarz (gen. 1448/1519) mit seiner Familie mit den Wappen Schwarz, Schreyer, Lauginger und Staudach, weiterhin vom gleichen Meister die sog. Böhlersche Madonna mit dem Wappen Schweinbeck (steigender schw. Ochse in g.).

Vom jüngern Hans Holbein sind eine Menge von Scheiben und Scheibenrissen ausgestellt, so für Wolfgang Frh. v. Hewen, Georg (v. Massmünster) Abt v. Murbach u. Luzern, Hartung v. Andlau, Fr. Andreas Wengi aus dem Thurgau, Grosskellner und später Abt v. Wettingen, Holdermeyer v. Luzern, Hans Fleckenstein v. Luzern, einem v. Randegg, Johann Baumann v. Schaffhausen, Bürger und Gerichtsschreiber zu Basel, und Margareta v. Tunsel, weiter für den Apotheker Ludwig Lachner und eine schöne Scheibe für Hans Lucas Iselin und seine Gattin Elisabeth Bär, die noch im Besitz eines Nachkommen ist. Bei manchen Scheibenrissen konnten die Wappen nicht identifiziert werden.

Interessant ist, dass das Wappen der Margareta v. Tunsel nur den steigenden Bock zeigt nicht aber das geviertete Wappen (1 u. 4 schw. Bock in w., 2 u. 3. w. Sechsberg in schw.). Es scheint, dass dieser Sechsberg nur von der Linie geführt wurde, welche sich Silberberg nannte. Margareta gehörte entgegen der St. T. im Wappenbuch nicht zu dieser sondern war eine Tochter von Hans v. Tunsel und Margareta Hofstetter.

Auf Gemälden finden wir relativ wenig Wappen, so auf dem sog. Oberried-Altar aus dem Münster in Freiburg i. Br. die Wappen von Hans Oberried und Amalia Zscheggenbürlin. Die

Tafel zeigt 6 Söhne und 3 Töchter, wovon eine verheiratet, wohl Margareta, die Ehefrau von Onophrion Holzach. Genealogisch sind neben den Töchtern nur 4 Söhne bekannt. Das Bild ist 1521/2 entstanden. Die ein Jahr später gemalte sog. Solothurner-Madonna zeigt die Wappen des aus Kaufbeuren stammenden Basler Stadtschreibers Hans Gerster und seiner Frau Barbara Guldinknopf. Der Grund für den Auftrag ist nicht bekannt. Sollte es eine späte Sühne sein für seine vermutliche Spionagetätigkeit im Schwabenkrieg oder für einen Verlöbnißbruch? Gerster wurde 1477 in Basel immatrikuliert und hat sich ca 1482 mit Barbara Guldinknopf verheiratet. 1486 wurde er von Ulrich Merklin dem Kürschner v. Kaufbeuren wegen Verlöbnißbruchs beklagt, da er mit Ulrichs Schwester Elsbeth verlobt gewesen sei und sie habe sitzen lassen. Gerster hat damals eingewendet, er habe diese Verlobte seit 14 Jahren nicht mehr gesehen und zudem sei sie vor 4 Jahren verstorben, überdies habe der bischöfliche Offizial zu Basel 1484 erkannt, dass keine Ehe zwischen den beiden bestehe. Die sitzen gelassene Braut lebte damals in Zurzach. Die Klage wurde abgewiesen, aber trotzdem hätte Gerster vielleicht Grund für eine Sühnehandlung gehabt.

Von Hansens Bruder Ambrosius Holbein finden wir eine Maria mit Kind mit den Wappen v. Botzheim und Eicher v. Beringen wohl für Johann v. Botzheim, Domherren zu Konstanz, und ein Bildnis eines jüngeren Herrn mit dem Wappen v. Rüediswil (r. Kreis in w.). Nach HBLs ist diese Familie ca 100 Jahre vorher ausgestorben. Es wäre nachzuprüfen, ob irgend eine andere Familie sich dieses Wappen angeeignet hat.

Auch auf der Darmstädter-Madonna war ursprünglich das Wappen der Meyer z. Hasen angebracht. Es wurde später, als auch die 1511 verstorbene 1. Ehefrau Magdalena Bär hineingeflickt wurde, übermalt, wie die Röntgenaufnahme des Bildes zeigt. W.A.M.

**Un héraldiste réformateur.** — Le contrôle des armoiries par l'Etat en Suède a été réorganisé en 1953 (voir *AHS* 1953, p. 27 et 57). Il y a maintenant plus de cinq ans que M. Gunnar Scheffer, chambellan, premier archiviste et héraldiste de l'Etat, exerce la fonction de chef de la section héraldique des Archives de l'Etat sous la surveillance du Conseil héraldique

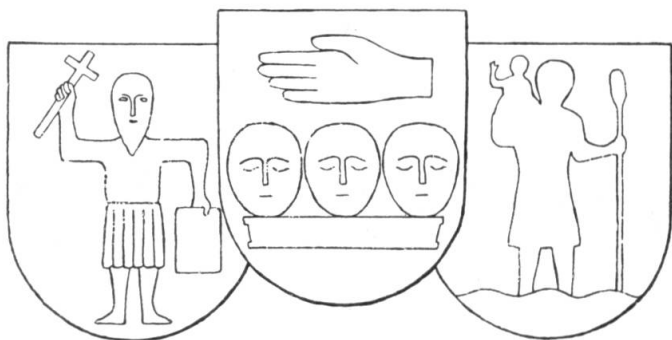


Fig. 4. Armoiries de Barne, de Kinne et Kinnefjärding.

de l'Etat, dont il est lui-même le rapporteur. Durant ces années, Scheffer a été l'objet de bien des critiques, même au Riksdag, en particulier pour l'absence de conformité entre les armoiries qu'il a composées et le blasonnement de ces armoiries concédées par le roi. Ensuite des attaques dont il était l'objet, il a même refusé de publier ses dessins. C'est pourquoi la parution d'un grand article de G. Scheffer dans « *Västergötlands Fornminnesförenings Tidskrift* » VI : 1, 1958, intitulé : « *Häradsvapen inom Skaraborgs län* » est saluée avec satisfaction. Dans ce travail, M. Scheffer présente 15 armoiries composées par lui

pour des juridictions suédoises, tout en expliquant son programme et les idées qui l'ont inspiré. Ce sont ces idées qui ont dressé contre lui tous les héraldistes suédois.

Les nouvelles armoiries sont en principe fondées sur des sceaux anciens; très souvent ces sceaux ont seulement été légèrement « héraldisés ». C'est là une manière commune et en général acceptable, mais il ne faut pas en exagérer l'emploi, car les sceaux et les armoiries ne sont pas nécessairement assujettis aux mêmes règles. Si, par exemple, le sceau d'une commune porte un saint, il vaut souvent mieux mettre les attributs de ce saint dans les armoiries de la commune que le saint entier, etc. Les armoiries sont des marques de reconnaissance; elles sont pour l'œil ce que sont les noms pour l'oreille; il faut donc qu'elles soient simples. Scheffer ne s'écarte pas volontiers des images des sceaux, et c'est cela qui le met en contradiction avec ses principes.

Quels sont donc ces principes? Ils ont été formulés par Hallvard Traetteberg dans un article « *Heraldiske farvelover* » publié en 1938 dans « *Meddelanden från riksheraldikerämbetet* ». Traetteberg est un des héraldistes les plus érudits de notre temps; bien qu'extrêmement orthodoxe, il est assez réaliste pour savoir quand finit la théorie et commence la réalité. Scheffer, au contraire, pousse la théorie jusqu'à l'absurde. Cela est particulièrement le cas pour la sixième règle de Traetteberg: *les armoiries doivent être représentées de manière absolument lisible et cela uniquement à l'aide de surfaces d'émaux; il ne doit pas y avoir de lignes à l'intérieur de l'écu ou du drapeau.* Ceci est possible avec des partitions, pièces ou meubles au profil caracté-

téristique, mais pas dans tous les cas: imaginez par exemple une tête vue de face. Traetteberg l'a bien compris lorsqu'il déclare que, s'il faut des règles pour la composition de nouvelles armoiries, l'on se doit de traiter les anciennes avec précaution. C'est ici que se manifeste le grand dilemme de Scheffer. Il veut garder les meubles des sceaux, mais suivre aussi la règle de Traetteberg. Le résultat en est le ridicule bonhomme de pain d'épices des armoiries de Barne, qui devrait représenter saint Christophe, ou une mauvaise plaisanterie comme les armoiries de Kinne, où trois œufs de Pâques évoquent les têtes des trois hommes Unaman, Sunaman et Vinaman qui ont joué un rôle dans la légende de saint Sigefroy. Dans les armes de Kinnefjär- ding, il a marqué l'ovale des faces de la sainte Vierge et de l'Enfant par une ligne, mais dans celles de Skåning il a dessiné les traits du visage; il ne sait donc pas être conséquent.

La règle énoncée par Scheffer voudrait ainsi supprimer les contours, les ombres et les lumières dans les armoiries. Pourtant on trouve déjà des contours et des indications de relief sur la première planche de la grande édition de la « Wappenrolle » de Zurich. Comment distinguer une boule d'un tourteau, si l'on n'a pas recours aux ombres et aux lumières?

Nous tous travaillons à ramener l'héraldique à son âge d'or; Scheffer, lui, veut la faire revenir aux balbutiements de son enfance, au XIII<sup>e</sup> siècle. Il faudrait alors supprimer sept siècles d'évolution, n'employer que l'écu triangulaire, dessiner le lion dans une position verticale rigide, etc. Nous ne pensons pas que beaucoup d'héraldistes de nos jours soient disposés à le faire.

Arvid Berghman.

## Internationale Chronik — Chronique internationale

**V<sup>e</sup> Congrès international des Sciences généalogique et héraldique, Stockholm, 1960.** — Faute de place, nous nous voyons obligés de renvoyer au prochain bulletin la publication des motions adoptées par le Congrès.

**LUXEMBOURG. — VII<sup>e</sup> Centenaire de l'affranchissement de la ville de Diekirch.** — Diekirch est la quatrième cité de l'actuel grand-duché de Luxembourg appelée à commémorer son affranchissement. On sait que la ville d'Echternach, la première affranchie, a célébré cet événement en 1936, alors que les événements de guerre et l'occupation empêchèrent notre capitale d'en faire autant en 1944. Suivit Grevenmacher en 1952. C'est donc un événement historique important pour la ville de Diekirch que la commémoration du VII<sup>e</sup> Centenaire de son affranchissement (du 3 au 17 juillet 1960).

Une importante exposition de documents et chartes, traitant de l'histoire de la ville et « Markvogtei » de Diekirch, et installée en l'ancien hôtel-de-ville, mérite de retenir tout particulièrement l'attention des historiens. De laborieuses recherches d'archives ont été entreprises, en vue de mettre notamment la main sur la charte d'affranchissement citée par divers historiens du temps passé. La vérité oblige à reconnaître que ce document fait défaut. D'aucuns mettent même en doute son existence.

Au sommaire de la monographie, publiée à la même occasion — le VII<sup>e</sup> centenaire de l'affranchissement de la ville de Diekirch — (Imprimerie du Nord, Diekirch) nous trouvons tout d'abord une fort belle introduction, due à la plume experte d'un Diekirchois de renommée mondiale, M. Joseph Bech, président de la Chambre des députés. Suivent: MM. Pierre Grégoire, Ministre des arts et des sciences: *L'homme dans l'Histoire*; Albert Calmes: *Als die ersten Strassen von Diekirch nach dem Ösling gebaut wurden*; Emile Donckel: *Unsere Pfarrer von 1326-1793*; Jean Haan: *Diekirch, landgräfliche Grenzbastei*<sup>1)</sup>; Joseph Herr: *Freiheit und Verfassung der befestigten Stadt Diekirch — Administration de la ville de Diekirch depuis 1795*; Joseph Hurt: *Diekirch-Grevenmacher — Schicksal zweier Städte*; Th. Melchers: *Ardenneroffensive*; Ben Molitor: *Aus den Anfangsjahren des Lycée Classique*; Alphonse Sprunck: *Les contestations au sujet de la prévôté de Diekirch au XVIII<sup>e</sup> siècle*; Alph. Sprunck et Tony May: *Diekirch nach den Verzeichnissen von Feuerstätten und dem Kataster der Kaiserin Maria-Theresia*; Albert Thorn: *Das Diekircher Jägerbataillon*; Louis Wirion: *Das Wappen der Stadt Diekirch*.

Nous reproduisons le sceau de la ville de Diekirch et remercions tout particulièrement les services des Archives de l'Etat, notamment M. Joseph Goedert, directeur et M. Tony May, conservateur, d'avoir bien voulu mettre à notre disposition ce cliché (fig. 7).

<sup>1)</sup> A la suite d'une ordonnance du comte Jean l'Aveugle (1320), Diekirch devint ville fortifiée.